

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

**CREATION D'EMPLOIS DE CHARGES DE MISSION
POUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

ARTICLE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il est nécessaire de renforcer temporairement les effectifs de la Direction de l'Aménagement.

Sur la base de l'Article 3, alinéa 5, de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour les besoins du service, il est proposé la création de trois emplois de Chargés de Mission qui fonctionneront en équipe pluridisciplinaire :

- 1 Architecte,
- 1 Urbaniste,
- 1 Chargé de Mission « Développement Durable ».

Durée des engagements

Le mode juridique de recrutement précité autorise en catégorie A la conclusion de ce type de contrat pour une durée maximale de trois ans. La durée des contrats sera ajustée en fonction des besoins de la mission.

Nature des fonctions

Architecte

Suivi général des études de forme urbaine, des projets, de la réglementation du PLU, du volet architectural du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), des Orientations d'Aménagement.

Urbaniste

Suivi général des études urbaines, des projets urbains, du rapport de présentation du PLU, du PADD (volet urbain), des demandes de déclassement.

Chargé de Mission « Développement Durable »

Suivi des études de développement durable et d'évaluation environnementale (obligatoires au titre du Code de l'Urbanisme), suivi du volet environnemental du PADD, du rapport de présentation, coordination des déclassements PPR (Plan de Prévention des Risques), suivi des annexes du PLU.

Niveau de recrutement

Architecte

Bac + 5 ou diplôme d'architecte. Maîtrise du croquis, dessin architectural obligatoire.

Urbaniste

Bac + 4. Niveau Master de Géographie. Spécialité Aménagement.


Chargé de Mission « Développement Durable »

Bac + 4. Spécialité Environnement (air - eau - énergie - déchets - faune - flore).

Niveau de rémunération

Le niveau de rémunération sera compris entre 2 413,99 € et 4 281,55 € (par équivalence à la grille indiciaire d'ingénieur) en fonction de l'expérience du candidat retenu. Celle-ci suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CREATION D'EMPLOIS DE CHARGES DE MISSION
POUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/4-40 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création de trois emplois de Chargés de Mission pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

- 1 Architecte,
 - 1 Urbaniste,
 - 1 Chargé de Mission « Développement Durable ».
-

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **07 DEC. 2007**



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA